Dans le Michigan, les cheveux d'une femme appartiennent à son époux



Dans l’État américain du Michigan, une ancienne loi attire l’attention par son caractère insolite : elle stipule qu’une femme doit obtenir l’autorisation de son mari avant de se faire couper les cheveux.

Bien que cette règle semble anachronique, elle illustre les vestiges d’un cadre juridique hérité d’une époque où les droits des femmes étaient largement subordonnés à ceux de leur époux.

Il est important de noter que ce type de législation n’est généralement plus appliqué aujourd’hui et pourrait même avoir été abrogé ou invalidé sans mise à jour formelle dans certains textes. Toutefois, cette loi continue d’alimenter la curiosité et les discussions sur les aspects parfois surprenants du droit américain.

Insolite - 3 mai 2025 - Wakonda - CC BY 2.5

© Activité-Paranormale 2009-2026

© Activité-Paranormale 2009-2026